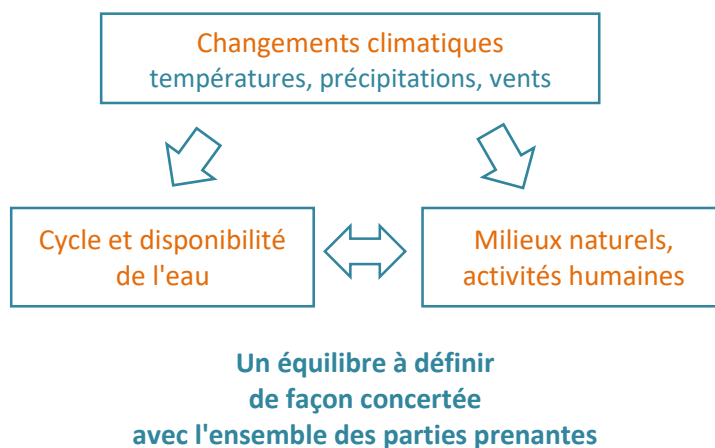


Eau'défi : une stratégie partagée d'adaptation aux changements climatiques.

A l'exception de l'année 2024, notre territoire a connu au cours des années précédentes des épisodes sévères de sécheresses et de canicules : leurs conséquences ont provoqué une prise de conscience qui a amené au début de l'année 2021 le comité syndical du SYMISOA à s'emparer de ces questions et à lancer une démarche de sensibilisation et de concertation auprès des cinq communautés de communes qui couvrent son territoire. Les élus ont souhaité impliquer l'ensemble des acteurs concernés pour coconstruire avec eux une stratégie partagée d'adaptation aux changements climatiques. Cela s'est concrétisé par la constitution, fin 2023, d'un comité de suivi réunissant tous ces acteurs. Cette stratégie sera déclinée de façon opérationnelle à travers un plan d'action mis en œuvre conjointement par l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles le SYMISOA et les communautés de communes, en fonction des champs de compétences de chacune.



L'objectif : déployer une véritable stratégie d'adaptation, c'est-à-dire de trouver un équilibre entre une disponibilité des ressources en eau qui diminue et les besoins du territoire. Il ne s'agit donc pas seulement de mieux organiser la mobilisation et le partage des ressources, mais d'envisager la façon dont les usages peuvent évoluer et de renforcer les capacités des milieux naturels à réguler un cycle de l'eau de plus en plus capricieux.



⇒ On trouvera dans les pages qui suivent l'état d'avancement de la démarche au mois de juin 2025 et les orientations qui se dessinent.

Ce qui a été fait jusqu'à présent

2023

Charlieu-Belmont communauté
Une grande enquête sur l'eau :
« Nous sommes tous concernés »



La directrice du Symisoa, Céline Dechavanne, et le président du syndicat, Michel Lamarque. Photo Guillaume Descave



- ▶ 4 réunions ont permis de présenter la démarche, ses enjeux et ses objectifs aux élus des Communautés de communes.
- ▶ L'ensemble des acteurs concernés ont été rencontrés (agriculteurs, associations environnementales, de pêche, de chasse, propriétaires des temps, forestiers, industriels, services d'incendie et de secours, syndicats d'alimentation en eau potable...).
- ▶ Une enquête en ligne a été lancée du 14 septembre au 8 octobre 2023 pour savoir comment les habitants des deux bassins versant perçoivent les enjeux de l'eau, au regard notamment des évolutions du climat. 740 personnes ont répondu au questionnaire. L'analyse des réponses a été enrichie lors d'un focus groupe avec 14 d'entre elles.
- ▶ Un forum a été organisé le 10 novembre à l'Espace Culturel du Brionnais de Chauffailles. Il a été l'occasion de rendre compte de la première étape de la démarche, de réfléchir collectivement aux défis auxquels elle devra répondre et de préparer les étapes suivantes, avec notamment la mise en place du Comité de suivi.

2024



- ▶ Ce comité de suivi s'est réuni à trois reprises en 2024, pour s'approprier et partager les éléments d'un diagnostic sur les enjeux de l'eau sur les bassins versant du Sornin et du Jarnossin.
Ce premier "cycle" de réunions avait pour but de permettre l'appropriation par l'ensemble des participants d'un socle commun d'informations et d'en dégager les principaux enseignements. Il a en même temps permis aux participants d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble.
Ce décryptage et partage des enjeux par le Comité de suivi s'est appuyé sur les travaux d'un bureau d'études retenu à l'été 2024 par le SYMISOA pour réaliser une étude "HMUC" (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) à l'échelle des deux bassins versant et "nourrir" les réflexions du Comité de suivi.
- ▶ Une réunion publique organisée le 4 décembre à Chauffailles a réuni près d'une centaine de personnes. Elle a permis de présenter une synthèse des travaux du Comité de suivi et d'échanger avec les participants.

2025



- ▶ Le Comité de suivi s'est réuni à deux reprises en janvier et février 2025. Sur la base des enjeux issus des travaux de l'année 2024, il a proposé les orientations souhaitables d'une stratégie d'adaptation de la gestion de l'eau aux changements climatiques.
- ▶ Le Comité de pilotage s'est ensuite réuni pour examiner ces propositions. Celles-ci sont résumées sur la page suivante, puis détaillées dans les trois dernières pages.

Les principales orientations proposées



- ▶ **Accompagner les agriculteurs** pour une gestion et un entretien des haies, des bosquets, des sols et des zones humides qui favorisent la conservation de l'eau.
- ▶ **Apporter un appui aux éleveurs** pour mettre en œuvre les solutions les plus appropriées pour abreuver les animaux, en évitant d'avoir à recourir au réseau d'alimentation en eau potable, en valorisant les mares...
- ▶ **Favoriser l'infiltration des eaux** de pluie dans les espaces urbanisés, en les végétalisant et en réduisant les surfaces imperméabilisées.
- ▶ **Encourager les usages économes de l'eau**, à travers l'information et la sensibilisation, les règlements des documents d'urbanisme, une tarification incitative.
- ▶ **Renforcer les moyens de lutte contre les incendies de forêt**, développer les alternatives aux prélèvements dans les réseaux d'alimentation en eau potable.
- ▶ **Encourager la diversification des peuplements forestiers** et éviter les coupes rases.
- ▶ **Développer une bonne gestion des plans d'eau.**
- ▶ **Préserver le bon fonctionnement des cours d'eau** en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.
- ▶ Poursuivre la démarche engagée à travers "Eau' défi" pour **maintenir sur le long terme une gouvernance partagée** autour des enjeux de l'eau sur notre territoire.

⇒ On trouvera dans les trois pages suivantes le détail de ces orientations.

Et maintenant ?

Ces propositions seront soumises dans les prochaines semaines aux partenaires directement concernés par leur mise en œuvre.

Elles pourront alors être formalisées sous forme de "fiches actions" pour préciser la façon dont elles seront déclinées de façon opérationnelle.

L'objectif est d'achever ces travaux d'ici la fin de l'année 2025, et d'en organiser une restitution en réunion publique au début de l'année 2026.

Activités et espaces agricoles

Gestion des haies et bosquets, des sols, des zones humides

Sensibiliser, informer, communiquer

- 1.1. Sensibiliser les exploitants, mais aussi les propriétaires (pour lever les freins culturels) à l'intérêt des haies. Valoriser les initiatives intéressantes, pour susciter un effet d'entraînement auprès des agriculteurs.
- 1.2. Développer l'information auprès des agriculteurs pour améliorer leurs connaissances des zones humides et des réglementations s'y appliquant.

Animer

- 1.3. Faire connaître les "plans de gestion des haies", ainsi que les possibilités d'accompagnement technique des agriculteurs pour définir et mettre en œuvre ces plans de gestion.
- 1.4. Développer la formation agronomique des exploitants pour une gestion des sols - et, plus globalement, des prairies - favorisant leur capacité à retenir l'eau et à en conserver la qualité. Favoriser (faire connaître, développer) les techniques permettant de retenir l'eau sur les parcelles et lui permettant de s'infiltrer.
- 1.5. Organiser des échanges d'expériences entre agriculteurs sur la gestion des zones humides.

Inciter, accompagner

- 1.6. Développer la mutualisation de matériel adapté à la gestion des haies (CUMA...)
- 1.7. Soutenir financièrement l'achat des plants pour la plantation ou la replantation de haies, avec des approvisionnements (pépiniéristes) locaux.
- 1.8. Développer les débouchés de valorisation des produits des haies et des bosquets - valorisation agricole (paillage...) prioritairement.
- 1.9. Mettre en place des plans de gestion partenariaux (collectivités – agriculteurs – propriétaires) sur les zones humides les plus sensibles ou les plus remarquables (pouvant passer par l'acquisition foncière par la collectivité).

Usages de l'eau

Inciter, accompagner

► Abreuvement des animaux :

- 2.1. Accompagner individuellement les éleveurs pour établir un bilan de leurs besoins et trouver les solutions les plus appropriées.
- 2.2. Apporter aux agriculteurs un accompagnement technique et une aide financière pour la mise en place de solutions alternatives à l'utilisation des réseaux d'alimentation en eau potable, et particulièrement pour restaurer et gérer des mares pour abreuver des animaux.
- 2.3. Poursuivre et développer les aménagements qui permettent aux animaux de s'abreuver dans des cours d'eau sans les dégrader, et des partenariats en ce sens entre exploitants et SYMISOA.

- ###### ► 2.4. Irrigation : accompagner les maraîchers, techniquement (ressources, équipements), financièrement (pour disposer d'équipements performants pour un usage économique de l'eau) et administrativement. Développer les échanges et la coopération entre agriculteurs et structures de gestion des cours d'eau (un Interlocuteur pouvant accompagner les agriculteurs sur les aspects à la fois techniques et réglementaires).

Désimperméabiliser les sols

Inciter, sensibiliser, informer, communiquer

- 3.1. Sensibiliser l'ensemble des maîtres d'ouvrage (publics, particuliers, entreprises) aux enjeux de la désimperméabilisation et de la végétalisation, ainsi que les maîtres d'œuvres qui sont des intermédiaires indispensables pour convaincre les donneurs d'ordre. Les inciter à l'utilisation des techniques et solutions de désimperméabilisation (nombreuses mais souvent peu connues) - cette incitation doit passer avant tout par l'exemplarité des collectivités territoriales (le subventionnement risque de créer une hausse artificielle des prix).

Règlementer

- 3.2. A travers les documents d'urbanisme et de planification (PLU et SCoT), rendre la désimperméabilisation obligatoire dans tous les projets de construction ou d'aménagement.

Usages et économies d'eau

Sensibiliser, informer, communiquer

- 4.1. Développer une culture commune autour de la rareté de l'eau, avec des messages répétés, et cohérents entre les différents acteurs publics.
- 4.2. Inciter le public et les donneurs d'ordre par de l'information répétée et de la pédagogie. Miser fortement sur la sensibilisation, la pédagogie et l'éducation des plus jeunes, usagers d'aujourd'hui et de demain (un participant propose par exemple d'installer des toilettes sèches dans les écoles, un autre alerte toutefois sur les risques sanitaires).
- 4.3. Mettre en place une communication renforcée lors des périodes de sécheresse. Renforcer la sensibilisation le reste du temps, en passant notamment par un effort de pédagogie dans les factures envoyées aux particuliers : comparaison avec les consommations des années précédentes, utilisation de pictogrammes...

Règlementer

- 4.4. A travers les règlements des documents d'urbanisme et de planification (PLU et SCoT), rendre obligatoire le stockage de l'eau pluviale pour tous les projets de construction privée.

Tarification

- 4.5. Mettre en place pour tous les usagers une tarification progressive de l'eau potable pour les inciter à des usages plus économes de l'eau sur les usages secondaires, sans grever les besoins fondamentaux.

Forêts

Intervenir

Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) :

- 5.1. Compléter / mutualiser les équipements d'intervention, équiper les camions pompiers de motopompes.
- 5.2. Recenser et aménager les points de prélèvement hors AEP, en organiser les conditions d'accès.

Planifier

- 5.3. Mobiliser les outils fonciers et de planification disponibles (Charte forestière ? Schéma d'aménagement forestier ? ...) pour organiser la gestion à l'échelle des massifs forestiers.

Sensibiliser, informer, communiquer

- 5.4. Développer / renforcer la pédagogie en direction des propriétaires forestiers et professionnels concernés (en lien avec FIBOIS, le CRPF...).

Règlementer

- 5.5. Mettre en place une réglementation sur les coupes (plus de coupes rases) et les plantations (essences variées), et plus globalement la gestion des espaces forestiers.

Cours d'eau et plans d'eau

Sensibiliser, informer, communiquer

- 6.1. Développer la pédagogie, le dialogue, sur les bénéfices apportés par des cours d'eau fonctionnels, sur la dimension "sans regret" des actions engagées
- 6.2. Développer la communication et la pédagogie sur les plans d'eau (fonctionnement, impacts, intérêts, améliorations possibles)
- 6.3. Qualité des eaux : développer la pédagogie pour réduire les incivilités

Inciter, accompagner

- 6.4. Développer le conseil, l'accompagnement technique (moyens humains) en direction des exploitants riverains des cours d'eau et des propriétaires d'étangs.
- 6.5. Identifier et soutenir des outils de conventionnement avec les riverains pour développer durablement des pratiques favorables en bord de cours d'eau.
- 6.6. Renforcer les moyens financiers pour accompagner les propriétaires et gestionnaires de plans d'eau et les inciter à la réalisation des travaux (pour respecter les débits réservés, voire supprimer les plans d'eau sans usages et particulièrement impactants).

Règlementer

- 6.7. Proposer des leviers pour protéger les cours d'eau et "maîtriser" le foncier (ou les usages) en bord de cours d'eau
- 6.8. Encadrer les usages de l'eau (pour ne pas impacter l'hydrologie des cours d'eau)
- 6.9. Des cours d'eau fonctionnels : renforcer la veille et les contrôles.

Intervenir

- 6.10. Des cours d'eau fonctionnels : renforcer les moyens du SYMISOA (moyens humains, techniques et financiers), conserver/développer les travaux en régie qui permettent une présence sur le terrain.

Concier

- 6.11. Partager les constats et les problématiques de pollutions pour définir de façon concertée les actions à conduire.

Règlementation

- 7.1. Harmoniser les arrêtés sécheresse à l'échelle des bassins versants

Gouvernance

- 8.1. Maintenir une gouvernance partagée sur le long terme afin de mieux gérer les tensions futures et les potentiels conflits d'usage de l'eau.